Vos questions / nos réponses

surendettement et casinos

Par admin Postée le 20/01/2014 12:18

> Bonjour,
>
> J'aimerais savoir s'il y a des dispositions légales pour obliger une personne dépendante aux jeux dans un casino à effectuer volontairement la démarche pour être "interdit de casino" afin d'espérer voir avancer son dossier dans une commission de surendettement.
>
> Merci!
>
> JBA

Mise en ligne le 20/01/2014

Bonjour,

La demande d'interdiction de jeu dans les casinos et sur internet est une démarche qui repose sur le volontariat de la personne. Il n'est donc pas possible de l'y contraindre. La réussite des démarches d'aide repose sur la participation de la personne qui joue. Si cette personne n'adhère pas à l'aide qui lui est proposée, celle-ci risque fort d'être vaine.

Pour d'autres informations, vous pouvez nous appeler au 09 74 75 13 13 (Joueurs Info Service, appel non surtaxé depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
